

Regards croisés :quels équilibres sylvo-faunistiques ?

Parole aux usagers des espaces forestiers

Au cours du colloque “Grande faune et forêt méditerranéenne : quels équilibres pour demain ?”, une table ronde a été organisée avec comme objectif de donner la parole à différentes catégories d’acteurs afin qu’ils nous exposent leur vision de la situation. Naturaliste, chasseur, randonneur et propriétaire forestier nous ont ainsi fait part de leur regard vis-à-vis des équilibres sylvo-faunistiques.

Parole au naturaliste

Guy FARNARIER

Le constat est celui de l’évidente prolifération des grands ongulés, certaines raisons en sont données dans la publication de D. Maillard, P. Duncan, J.-M. Gaillard, P. Gaultier « Le retour des grands mammifères sauvages dans la région méditerranéenne française », parue dans *Forêt Méditerranéenne* (T. XX, n°1) en mars 1999. On peut mentionner : la gestion plus contrôlée de la chasse, avec mise en place de quotas, l’extermination ancienne des grands prédateurs, des populations de plus en plus urbaines, mais aussi l’évolution du milieu liée aux reboisements importants du début du siècle, les boisements naturels par abandon des champs, les réintroductions effectuées à partir de lâchers d’animaux, la mise en réserve de nombreux territoires et la volonté des chasseurs d’augmenter les populations.

Cette prolifération considérée comme nuisible par beaucoup, est une relative aubaine pour les naturalistes qui considèrent que tout est question d’équilibre ! Malgré cette prolifération, les grands ongulés sont pourtant le plus souvent peu visibles, cachés le jour (les observations sont principalement nocturnes, par exemple à l’aide de caméras infra-rouge), ce qui contraste avec les réserves américaines ou est-africaines où les animaux se laissent observer, mais après combien de générations sans avoir été inquiétés par l’homme ?

Cette prolifération des grands ongulés génère des dégâts évidents pour la sylviculture et l’agriculture.

Le naturaliste ne peut, face à l’image (la représentation ?) totalement négative que ces cultivateurs et que les chasseurs en donnent, que vouloir se faire leur avocat.

Concernant le sanglier, M. Genard et F. Lescourret dans un article intitulé « Le sanglier et les diasporas dans le sud de la France » paru en 1985 dans *Rev. Ecol. (Terre et Vie)* (vol. 40) notent : « *Le sanglier est susceptible de jouer un rôle appréciable dans le devenir des communautés végétales puisque sur l’ensemble des biotopes européens qu’il fréquente il*

* Colloque des 14 et 15 mars 2018
Plan d’Aups-Sainte-Baume (Var)

Grande faune et forêt méditerranéenne

consomme les diaspores d'au moins 52 espèces de plantes. Dix-huit d'entre elles sont des espèces à dispersion essentiellement endozoochoré (graines transportées dans la bouche ou les abajoues) » et de conclure : « La majorité des graines ingérées (glands dans les taillis de chêne vert, grains de blé dans les cultures à gibier) ont une grande taille et sont détruites par la consommation. ... Le pourcentage des graines détruites lors du transit décroît avec leur taille. Bien que le sanglier reste typiquement un prédateur de graines, on émet l'hypothèse qu'il peut aussi exercer une certaine action disséminatrice ».

Mes constatations personnelles en tant que propriétaire forestier dans le massif de la Sainte-Baume sont que, malgré les abondants affouillements des sangliers, je ne constate que peu de dégâts sur la régénération naturelle (plantules en sous-bois) des arbres.

Enfin j'aime citer l'efficacité du tandem geai-sanglier pour la régénération de la chênaie : le geai disperse une quantité considérable de glands à l'hectare (communications de J. Blondel), le sanglier, lorsqu'il ne les a pas mangé, les enfouit après avoir bien labouré le sol !

Le problème concernant les populations des grands ongulés sauvages est celui de leur régulation et de la recherche d'un équilibre optimal entre eux et la forêt méditerranéenne.

Pour ce qui est du chevreuil on peut citer ce qu'écrivit C. Chandosné (Directeur de la Fédération des chasseurs de Haute-Marne) dans le journal *La Salamandre* d'avril 2017 (vol. 239) : « *Dans notre paysage urbanisé et exploité à toutes les échelles, l'être humain est en interaction constante avec l'environnement. Il est donc fondamental de gérer les populations de chevreuils et d'autres ongulés pour maintenir un équilibre sain entre les milieux et les activités humaines* » mais en contrepartie M. Giraud (porte-parole de l'Association pour la protection des animaux sauvages en France) répond dans ce même numéro : « *Le prétexte sanitaire de gestion est un éternel air de pipeau joué par le lobby de la chasse. Après plus de 40 ans de trêve dans le Canton de Genève, on ne constate ni pullulation ni cataclysme particulier. Osons arrêter cette maladie de la gestion, essayons et nous verrons.* » (!)

La régulation des grands ongulés est planifiée et confiée aux chasseurs. La chasse a de plus en plus, dans nos sociétés occidentales une mauvaise image. A l'heure où est prise en compte la souffrance animale (des animaux

domestiques) les scènes d'abattage d'animaux sauvages sont moins bien supportées, et il est vrai qu'être témoin de l'agonie d'un chevreuil déchiqueté vivant par un chien de chasse après avoir eu une patte brisée par arme à feu est un spectacle d'autant plus insupportable lorsqu'il se passe sur votre propre terrasse (anecdote personnelle) !

La question d'une professionalisation de la chasse/gestion plutôt qu'en tant que sport pratiqué par des amateurs mériterait d'être posée.

Une régulation naturelle non planifiée laissée aux super-prédateurs serait-elle possible, pourrait-elle contribuer à ou assurer l'équilibre recherché ?

Actuellement le seul prédateur du chevreuil (à part le chien et l'homme !) pourrait être le renard lorsque les chevreuils nouveau-nés n'ont pas encore quitté leur gîte de naissance.

Mais la donne est en train de changer avec le retour du loup, ou même du lynx.

D. Maillard, P. Duncan, J-M. Gaillard et P. Gaultier¹ écrivaient dans le même article de mars 1999 de *Forêt Méditerranéenne* (T. XX, n°1) intitulé « *Le retour des grands mammifères sauvages dans la région méditerranéenne française* » : « *La recolonisation du Massif alpin par le loup et le lynx est en cours, et la répartition actuelle des deux espèces en Espagne permet de penser que les tendances actuelles se poursuivront par la recolonisation rapide du Massif pyrénéen.* ». Une note de la rédaction précisait : « *Cette recolonisation par les super-prédateurs sera peut-être la seule solution "naturelle" à la prolifération des ongulés.* » En ce qui concerne les grands prédateurs, si le retour est dû à l'augmentation des ongulés et à la désertion des campagnes par l'homme, on peut penser que ce processus est inéluctable. Un retour à l'équilibre devra-t-il passer par eux ?

En conclusion : « *Après l'explosion démographique des ongulés, le retour des grands prédateurs sera d'ici 2030 un processus très rapide et dynamique. Si nous voulons maximiser les bénéfices nets nous aurons besoin de gérer les animaux et leurs habitats.* »

Il est certain qu'une gestion particulière doit être fonction des milieux, par exemple la gestion des grands ongulés sur le massif de la Sainte-Baume (territoire du Parc naturel régional) ne peut qu'être très différente en forêt du cœur du massif et en plaines. Je voudrais terminer par une note de Jean-Claude

1 - D. Maillard et P. Gaultier de l'ONC : Direction Recherche et développement, Centre national de recherches appliquées « cervidés-sangliers » ; P. Duncan du CNRS au Centre d'études biologiques de Chizé et J-M. Gaillard de l'Université Lyon 1 : UMR « Biométrie, génétique et biologie des populations »)

Ricci intitulée « Faune et chasse en région méditerranéenne : trente ans de coadaptations » parue dans *Forêt Méditerranéenne* (T. XXIX, n°4), en décembre 2008 : « *Dans la Drôme, désormais concernée par le loup, la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme finance un diplôme EPHE réalisé par un agent de son service technique (M. Tandon) pour évaluer les relations entre ongulés sauvages et loup, tant au plan numérique, qu'au niveau des structures sociales des ongulés, des dégâts occasionnés et ainsi mieux comprendre les facteurs favorisant son expansion.* »

Nous sommes à un moment charnière de la régulation et des équilibres, à tous les acteurs de mettre en place la gestion la plus adaptée, y compris celle exercée par les super-prédateurs.

G.F.

Parole au randonneur

Gérard DRAA

Lors des sorties de nos clubs, les randonneurs n'aperçoivent pas beaucoup de sangliers et grands ongulés dans les forêts, malgré leur prolifération supposée. Ils le regrettent, car ils souhaiteraient pouvoir les observer, sans les effaroucher. A défaut, ils observent les traces de leur passage.

Lors de la formation des animateurs de randonnée pédestre, nous sensibilisons notamment les stagiaires sur les thèmes suivants :

- les actions liées à la gestion cynégétique et forestière,
- le respect des règles de sécurité concernant la chasse et les autres usagers,
- le respect des propriétés privées,
- le respect de l'environnement.

Les baliseurs officiels de la FFRandonnée ramassent les petits déchets lors de leurs sorties d'entretien des itinéraires de randonnée pédestre. Certains licenciés sont des ramasseurs volontaires qui collectent les petits déchets au cours de leurs randonnées.

Pour la protection de l'environnement, nous recommandons à nos pratiquants de ne rien laisser dans les espaces naturels et d'appliquer la charte du randonneur FFRandonnée.

Nos pratiquants signalent les décharges sauvages et les incidents qui touchent notre stade de pleine nature sur le site internet des sentinelles de sport de nature « SURICATE ».

G.D

Parole au chasseur

Rémi GANDY

Tout d'abord, il est toujours utile lorsque l'on parle de la chasse d'un département français de préciser le statut des structures locales ; en Drôme le département étant soumis à la loi dite ACCA (Association communale de chasse agréée) elles y sont majoritaires ; ceci n'exclut pas la présence de chasses privées (elles doivent avoir une superficie supérieure à 20 ha), de lots domaniaux (gérés par l'ONF) et de lots départementaux.

Outre le sanglier, les ongulés chassés sont représentés par le chevreuil, le cerf et le chamois (présent à basse altitude). Au plan forestier seule la moitié sud présente des traits méditerranéens.

Depuis six ans la Fédération s'appuie pour la définition des plans de chasse du grand gibier, sur des Indices de changements écologiques (ICE) (voir p. 123), récoltés à l'échelle de 35 Groupements de gestion cynégétique (GGC) ; regroupements de territoires ayant une cohérence agro-sylvo-écologique, ils ont à leur tête un Comité local de gestion (CLG) regroupant des représentants de chasseurs, d'agriculteurs et de forestiers.

Au temps de l'élaboration des plans de chasse, le CLG fera à l'Administration une proposition qui s'appuiera sur les ICE récoltés pour rechercher une baisse, une stabilité voire une augmentation des prélèvements, le tout en respectant l'équilibre (agro)-sylvo-cynégétique.

Je décris le système pour montrer qu'il est à la fois huilé, localisé et à la pointe des préconisations modernes et actuelles de gestion.

Dans ce contexte quel regard porter sur la recherche de l'équilibre sylvo-cynégétique ?

Déjà, que les forestiers sont très présents, tout au long du processus de recherche de l'équilibre quant ils appartiennent à la sphère publique.

La forêt privée est présente de façon beaucoup plus sporadique, très souvent à la fin du processus, uniquement à la commission préfectorale d'attribution des plans de chasse (CDCFS).

La forêt publique gérant de grands « blocs » aux superficies conséquentes, une unité de gestion cohérente « faune-flore » s'en dégage ; il est facile alors, dans le cadre des ICE, de faire une analyse partagée quant à l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Guy FARNARIER
Propriétaire forestier
Plan d'Aups-Sainte
Baume
Association
Découverte Sainte
Baume-Ecomusée
Territoire
Email :
guy.farnarier@wanadoo.fr

Gérard DRAA
Vice-président du
Comité Départemental
de la Randonnée
Pédestre des Bouches-
du-Rhône (CDRP 13)
crdp13.sentier@orange.fr

Grande faune et forêt méditerranéenne

La forêt privée, très morcelée, ne peut évoquer pour étayer ses points de vue que des situations observées sur de faibles surfaces, quelques parcelles au mieux ; ainsi elle peine à faire partager ses analyses, d'autant qu'on lui reproche son absence aux étapes de récolte des données nécessaires pour établir les ICE.

Il n'y a naturellement aucune critique dans mes propos mais un simple constat : le côté lacunaire de l'action forestière privée en ce domaine lui permet difficilement de crédibiliser sa vision de l'équilibre cité.

C'est pour moi le point principal qui inhibe l'élaboration d'un constat partagé et donc d'actions correctives adaptées.

Evidemment d'autres éléments en lien avec l'équilibre sylvo-cynégétique pourraient être évoqués, ainsi :

- l'impact du changement climatique sur celui-ci,
- l'impact d'une conduite plus naturelle des boisements,
- la modification de l'efficience de la chasse en massifs forestiers fortement anthropisés...

Et tant d'autres choses qui nécessitent toutes un dialogue confiant et constant entre les gestionnaires forestiers et cynégétiques.

R.G.

Parole au propriétaire forestier

Katia LAGARDE

A pieds, en vélo et bien plus

Forêt privé et visiteurs en tout genre

L'homme en forêt la cultive, l'exploite, s'y repose, l'adore ou la craint...

Avec l'évolution de la société, la fréquentation humaine a changé : de plus en plus d'usagers sont peu impliqués dans l'entretien et l'avenir de la forêt.

Dans un premier temps ce sont les marcheurs qui ont fait l'objet de plaintes de la part des propriétaires forestiers. Les aménagements de sentiers, le travail des fédérations, les informations voire l'éducation des randonneurs ont fini par faire admettre ces pratiques en forêt qui, de toute façon, prenaient de l'ampleur. Lors de la table ronde alors que je faisais remarquer que si beaucoup de randonneurs évitaient de jeter des déchets sur leur passage, en revanche très peu d'entre eux ramassaient ce que d'autres plus inconvenants avaient laissé avant eux, Gérard Draa, animateur et formateur de la

Fédération de la randonnée pédestre des Bouches-du-Rhône confirmait mes propos en faisant part de la création d'une spécialité de ramasseurs pour les groupes adhérant à la Fédération. Une avancée remarquable mais on est encore loin d'une prise de conscience indispensable pour le respect de l'environnement... d'autant plus que les personnes qui ont accepté d'être encadrées, ne sont pas les plus individualistes, c'est-à-dire les plus préoccupants !

Des engins de plus en plus polluants

Puis sont venus les vététistes. Même canalisée leur pratique reste un gros facteur de nuisance en particulier pour les chemins et les problèmes de ruissellement qui en découlent.

Malheureusement les plaintes des propriétaires ont dû se reporter vers une nuisance bien plus importante en bruits et pollutions : malgré les interdictions de circulation, fermeture des pistes, des chemins, les forêts sont régulièrement envahies par divers engins motorisés. Il est très difficile de faire entendre raison à ces pratiquants et de plus en plus nombreux sont les propriétaires qui se résignent à carrément fermer tout ou partie de leurs biens.

Propriétaires et chasseurs : une entraide indispensable

La chasse est nécessaire à la vie de la forêt lorsqu'elle est régulée. Le plus simple est peut-être que le propriétaire chasse lui-même. Si ce n'est pas le cas il convient de s'entendre avec les sociétés locales de chasse. Le droit de chasse est inhérent à la propriété privée, le propriétaire en est détenteur, il le confie à des personnes habilitées.

La loi offre des solutions via des baux et conventions. En l'absence d'écrits l'usage prévaut : us et coutumes sont appliqués avec parfois des interprétations ubuesques. Il convient d'être patient et optimiste. Par exemple le cas de notre propriété : elle est en Natura 2000, en site classé, bordée d'un habitat suffisamment dense pour avoir une association de riverains qui ont tous admis que les battues étaient indispensables. Cependant ils refusent la chasse au petit gibier. Cela conduit lentement à des concessions et accords avec les chasseurs où les propriétaires se sentent plus contraints que partenaires et attendent encore une convention écrite qu'on leur refuse, sous prétexte que cela ne s'est jamais fait dans la commune. Il n'en est fort heureusement pas de même partout.

K.L.

Rémi GANDY
Président
de la Fédération
départementale
des chasseurs
de la Drôme
Email :
contact@
chasseurs-drome.fr

Katia LAGARDE
Propriétaire forestier
Secrétaire du Syndicat
des propriétaires
forestiers du Var
Email :
katia.lagarde@
wanadoo.fr